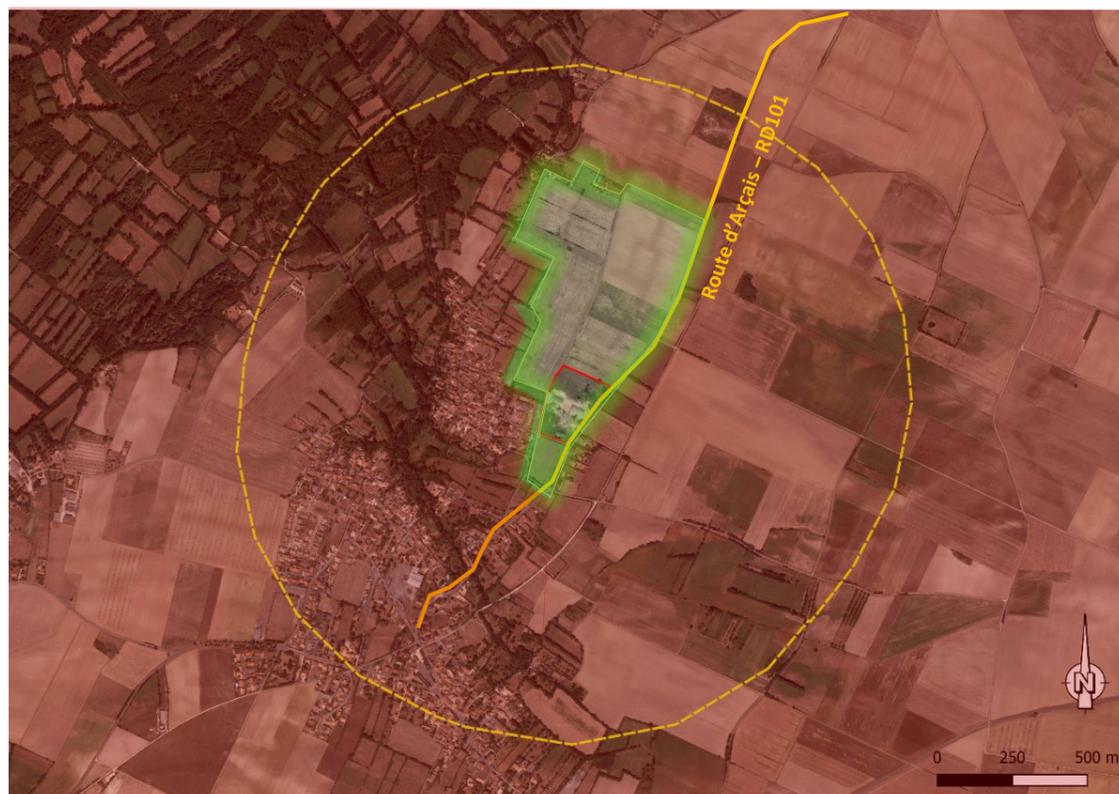


4.5.5 Perceptions paysagères et covisibilités

Le site d'étude étant positionné en entrée de bourg, à l'interface entre l'enveloppe urbaine de Saint-Hilaire-la-Palud et la vaste plaine agricole saintongeaise, il est particulièrement visible depuis la route d'Arçais. Il constitue ainsi **la première entité non agricole visible pour toute personne provenant d'Arçais**. Depuis le sud, l'urbanisation présente réduit les points de vue depuis lesquels la zone d'implantation potentielle est visible. A une échelle plus éloignée, le relief étant peu marqué, **le site est imperceptible depuis le lointain, depuis l'aire d'étude éloignée**. Ainsi, au-delà de 600 m le site est presque imperceptible depuis les principaux axes de circulation. De même, au niveau du point le plus haut de l'aire d'étude éloignée, les éléments bocagers persistants qui ponctuent le paysage font que le site est quasi invisible.

La carte ci-après met en évidence :

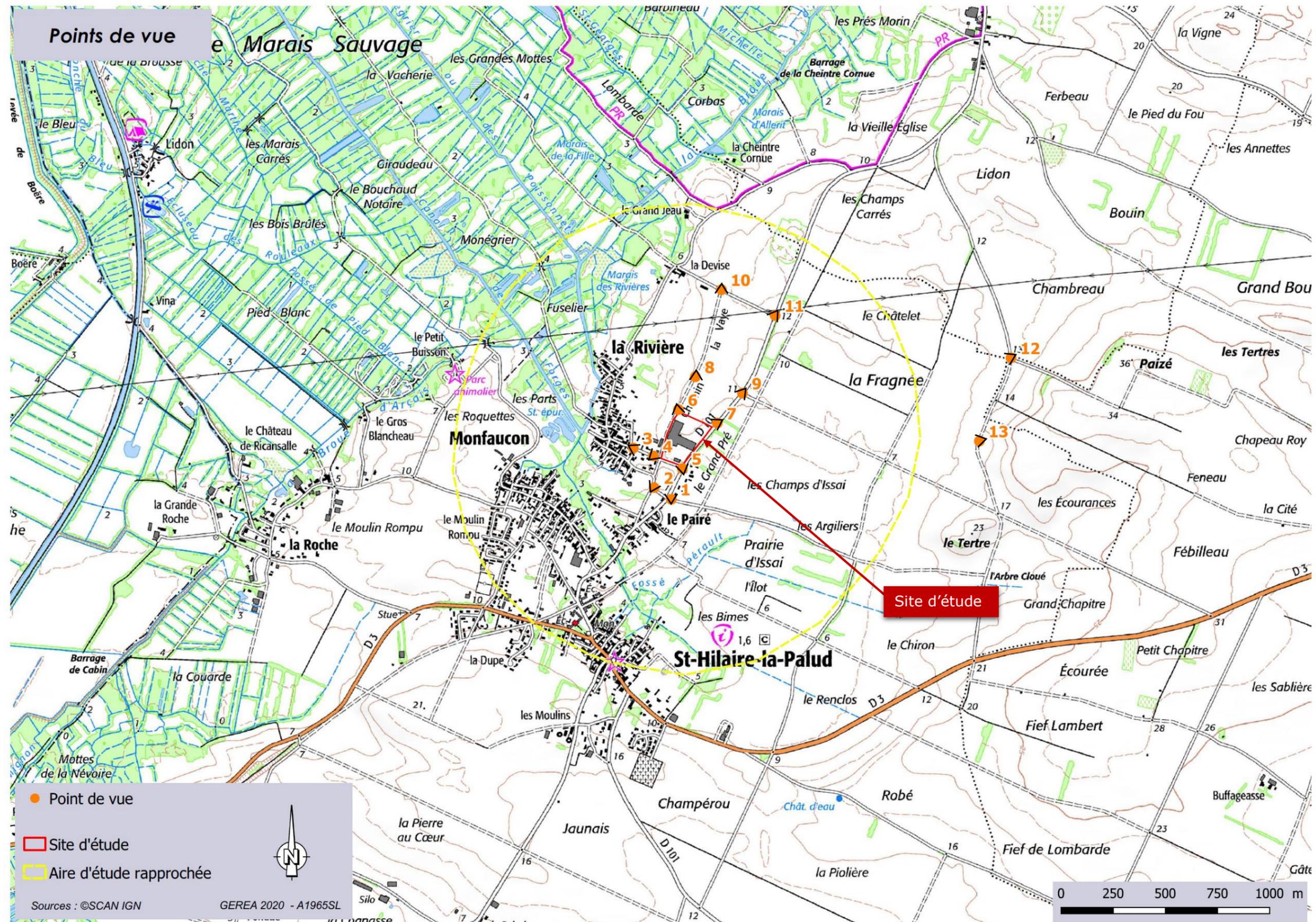
- Les espaces depuis lesquels la zone de projet est visible depuis les axes routiers existants (route d'Arçais RD 201, rue de la Tuilerie, rue du Grand pré, chemin de la Vaye et chemin de la Devise) – **emprise au contour vert** ;
- Les espaces depuis lesquels la zone d'implantation potentielle est invisible depuis les infrastructures existantes – **zone en rouge**.



Carte 50 : Mise en évidence des zones depuis lesquelles le site d'étude est visible.

Lorsque l'on regarde le site d'étude depuis le nord en direction du bourg de Saint-Hilaire-la-Palud, on constate la **présence du clocher de l'église** de Saint-Hilaire-la-Palud dans le champ de vision de l'observateur. Depuis le sud de la zone d'implantation potentielle, les covisibilités avec le bâti existant (à vocation artisanale à l'ouest et d'habitat à l'ouest le long de la route d'Arçais) sont également **existantes, notables**.

L'ensemble des vues identifiées ont été positionnées le long des axes de circulation présents au sein de l'aire d'étude rapprochée et à proximité de celle-ci. Le site n'étant pas visible aux limites de l'aire d'étude éloignée, aucun point de vue n'est fixé à ce niveau-là. La cartographie ci-après localise les différentes vues identifiées. Les photos associées matérialisent la zone d'implantation potentielle à l'aide de l'encadré rouge.



Carte 51 : Localisation des différents points de vue du site (cartographie réalisée par GERA).

- ❖ Point de vue n°1 : à environ 165 m au sud du projet, le site n'est pas visible depuis l'angle entre la RD101 et une voie communale en raison de la végétation.



Figure 38 : Point de vue n°1 (angle entre la RD101 et une voie communale).

- ❖ Point de vue n°2 : à 145 m au sud, à l'angle avec la rue du Grand pré, le site est parfaitement visible en raison d'une coupe récente de la haie présente le long des voies.



Figure 39 : Point de vue n°2 (angle avec la rue du Grand pré).

- ❖ Point de vue n°3 : en raison de l'urbanisation dense présente le long de la rue de la Tuilerie, le site n'est pas visible depuis le bourg de Saint-Hilaire-la-Palud, même de façon rapprochée (photo prise à environ 140 m à l'ouest du site).



Figure 40 : Point de vue n°3 (bourg de Saint-Hilaire-la-Palud).